

n° 4

journal municipal trimestriel

# vestric & candiac

Meilleurs Vœux  
2009



Janvier 2009



## Ordures ménagères

Afin d'optimiser ce service, mais aussi par souci d'économie, un certain nombre d'aménagements interviendront dans les semaines à venir. La commission environnement de la communauté de communes étudie actuellement toutes les pistes susceptibles d'alléger nos dépenses... par exemple :

- ✓ Le non-remplacement du personnel en congé et la fermeture cyclique des déchetteries pendant ces périodes.
- ✓ Le remplacement progressif des petits bacs de collecte de verre par des colonnes (le prix de la tonne enlevée est de 150€ pour les bacs et de 32€ pour les colonnes) !
- ✓ À l'étude aussi, la suppression d'une collecte ordures ménagères qui pourrait être remplacée par une collecte JRM (journaux, revues, magazines) ; là aussi, les différences de tarifs sont éloquentes, le prix de la tonne enlevée est de 207€ quand les JRM sont mis dans le bac jaune et de 49€ pour une collecte triée séparée !

Sachez que vous serez informés en temps utile des options retenues, par voie de presse mais aussi individuellement dans votre boîte aux lettres. Merci de votre compréhension.

En attendant, les collectes s'effectueront normalement...

## Ramassage des encombrants et déchets verts

La mairie assure un ramassage d'encombrants et déchets verts (en sacs uniquement). Il est exclusivement réservé aux :

- ✓ personnes âgées de + 65 ans et sans moyen de locomotion
- ✓ personnes à mobilité réduite ou handicapées.

Celui-ci s'effectuera le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.

Tél. 04 66 71 11 58

## Sommaire

<b>État-civil</b>	<b>2</b>
<b>Édito</b>	<b>3</b>
<b>Les travaux du conseil</b>	<b>4-6</b>
<b>Communauté de communes</b>	<b>7-8</b>
<b>Dans la commune</b>	<b>9-13</b>
<b>C.C.A.S</b>	<b>14</b>
<b>Associations</b>	<b>15-16</b>
<b>Sport</b>	<b>17</b>
<b>Environnement</b>	<b>18</b>
<b>Infos pratiques</b>	<b>19</b>

## État Civil

### Naissance



#### Bienvenue à

- Mélina Gonçalves, née le 14 octobre 2008
- Baptiste Soutadé, né le 19 octobre 2008
- Lisa Georges, née le 19 octobre 2008
- Elsa Drouet, née le 27 novembre 2008
- Léna Meunier, née le 4 décembre 2008
- Camille Souillard, née le 16 décembre 2008

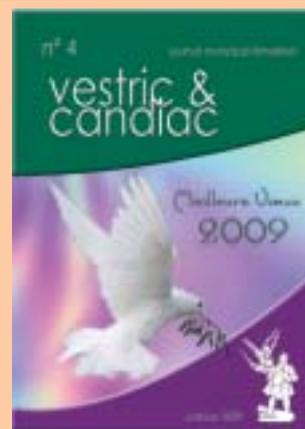
### Décès

#### Nos sincères condoléances aux familles endeuillées

- Mme Charlotte Orliac, née Carra, décédée le 8 novembre 2008

### Recensement militaire

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en 1993, sont invités à se rendre en mairie le mois de leur 16<sup>e</sup> anniversaire, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents. Le recensement est **obligatoire**.



JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE VESTRIC & CANDIAC

Directeur de la publication :

Jean-François Laurent

Comité de rédaction :

Patrick Gilles, Agnès Nectoux,

Suzy Debard, Thierry Pascal

Adressez vos articles à :

[gillesp.vestric@orange.fr](mailto:gillesp.vestric@orange.fr)

Conception/réalisation : AB OVO Conseil (04 66 62 93 63)



**Votre journal municipal est imprimé sur un papier respectant les normes européennes de protection de l'environnement et avec des encres végétales biodégradables.**



# Le mot du maire

Vestriçoises, Vestriçois,

**C**ela fait déjà neuf mois que vous nous avez accordé votre confiance, neuf mois que j'ai mis à profit, avec mon équipe, pour impulser les dossiers nécessaires au développement de notre commune. Je pense, par exemple, aux travaux indispensables de réhabilitation de nos réseaux d'eau potable et d'eaux usées, qui se feront progressivement. Je citerai aussi l'évolution de notre POS en PLU qui est une étape incontournable pour l'avenir du village.

J'ai aussi, dans le domaine de la sécurité routière, relancé le projet d'un rond-point, route de Vauvert, à hauteur de la carrière du Moulin. Entre le montage de ces dossiers, l'accord des subventions et le début des réalisations, le délai se compte bien souvent en années, ce qui est quelquefois un peu frustrant. Heureusement, les travaux de rénovation du toril sont maintenant terminés et l'inauguration est prévue pour la fête du club taurin, au printemps. De même, la salle de réunion de la *Maison Gabian*, dédiée aux associations sera disponible courant janvier.

**En 2009, une bonne partie de notre énergie sera consacrée aux préparatifs de la célébration du 250<sup>e</sup> anniversaire de la disparition du Marquis de Montcalm**

Nous venons de subir une avarie de chaudière au groupe scolaire qui vous a certainement perturbés... nous avons fait tout notre possible afin d'assurer le fonctionnement des écoles dans les meilleures conditions. Les nouvelles chaudières commandées seront mises en place début janvier.

En 2009, une bonne partie de notre énergie sera consacrée aux préparatifs de la célébration du 250<sup>e</sup> anniversaire de la disparition du Marquis de Montcalm. À cette occasion, une délégation canadienne de la province de Québec ainsi que de nombreuses personnalités sont attendues le 26 septembre, dans notre village, pour commémorer l'événement. Je ne manquerai pas de vous tenir informés dès que j'aurai une connaissance précise du programme.

Je terminerai en envoyant un message de bienvenue aux nouveaux résidents de la commune et en ayant une pensée chaleureuse pour l'équipage de la Frégate Montcalm.

**Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux. Bonne année 2009.**

Jean- François Laurent,  
votre maire

## Votre maire vous reçoit

M. Jean-François Laurent vous reçoit sur rendez-vous  
les lundis après-midi de 14h à 17h30 et les vendredis matin de 8h30 à 11h

# Le conseil au travail

## CONSEIL DU 26 SEPTEMBRE 2008

M. Joël Charmasson, absent, donne procuration à M. Christian Pascal. Mme Suzy Debard, absente, donne procuration à M. Jean-François Laurent. Mme Géraldine Schudze est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 août 2008 est approuvé.

### Pour information

Décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal :

#### ■ Marché de travaux

✓ GTP : reprise de chemins, réalisations de ralentisseurs : 25 463€ TTC

✓ Eurovia : ralentisseur : 3 313€

#### ■ Restaurant pizzeria du Château

Le restaurant serait à la vente, M. le maire a reçu la requête d'un éventuel acheteur qui souhaiterait conserver le prix de location actuel soit 351€ par mois.

Le conseil municipal estime que le prix de location est suffisamment bas et qu'il sera augmenté en cas de changement de propriétaire.

■ M. le maire et M. le 1<sup>er</sup> adjoint font le compte rendu de la réunion avec la SATESE et la SDEI sur la station d'épuration et des difficultés rencontrées.

■ Ils ont également rencontré M. Denat au conseil général, concernant le rond-point déviation de la RD 56 et RD 139 conséquent du futur passage du TGV.

Ils se sont aussi entretenus sur le projet de rond-point sur la RD 56 (au niveau du virage en direction de Vauvert) que compte réaliser la commune. Ce projet pourra être subventionné à 50 % pour le rond-point et à 30 % pour les aménagements.

### Vente maison rue de la Draperie

La commune est propriétaire d'un garage assez vétuste, situé rue de la Dra-

perie, qui n'est actuellement pas utilisé. M. le maire propose de le mettre en vente afin de pouvoir utiliser l'argent de la cession sur un autre programme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour la vente de ce local et demande à M. le maire de le faire estimer par le service des domaines.

### Arrêt du projet de la salle polyvalente

M. le maire et M. le 1<sup>er</sup> adjoint ont reçu M. Perrier de la SEGARD, maître d'œuvre du projet, qui souhaite connaître la position du nouveau conseil municipal sur le projet de construction de la salle polyvalente.

Pour mémoire, le permis de construire de la salle polyvalente délivré le 13 juillet 2006, qui devait initialement être construite rue de la Fontaine St Martin, avait été retiré par le maire de l'époque, le 22 novembre 2006, sur conseil du Préfet qui considérait que cet établissement recevant du public se situait dans un secteur potentiellement inondable.

Un deuxième projet, situé sur le terrain derrière Vestric Village, avait été étudié. L'implantation des conduites de transport de gaz et le coût de travaux trop important par rapport à ces contraintes ont fait que le projet n'a pu aboutir.

Une dernière ébauche à proximité du terrain de tennis avait été étudiée.

Toutefois, le conseil municipal en date du 16 juillet 2007, suspendait le projet, dans l'attente des élections municipales de mars 2008.

La SEGARD qui a donc été rencontrée estime que la commune doit des indemnités (mais n'a toujours pas fourni ni les montants, ni les justificatifs), puisque le projet n'a pas été arrêté de façon définitive.

M. le maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur l'arrêt du projet de construction de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le projet de construction de la salle polyvalente.

### Modification du POS

M. le maire a reçu un gérant d'entreprise qui souhaiterait déplacer son activité sur Vestric. Il serait intéressé par le terrain qui se situe sur l'ancienne nationale 113, à la sortie de la commune, contre les pépinières de BRL.

Ces terrains se situent en zone IV NA partiellement équipé permettant d'accueillir des constructions et installations sur des terrains d'une surface égale ou supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>. Le terrain ayant une superficie inférieure, une modification du POS doit aussi être apportée.

M. le maire demande au conseil de se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une modification du POS.

### Adhésion aux ASSEDIC

La commune a la possibilité d'adhérer aux ASSEDIC pour les personnes non titulaires et non statutaires de la fonction publique territoriale. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de l'adhésion de la commune aux ASSEDIC.

### Indemnité de conseil du receveur municipal

M. le percepteur assure des prestations de conseil et d'aide à la confection des budgets. Il peut lui être accordé une indemnité de conseil dont le taux est fixé par le conseil municipal. Pour 2008, si le taux est voté à 100 %, le montant net s'élèverait à 434€.

Le conseil municipal par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Emmanuel Fabre), fixe à 100 % le montant de l'indemnité de M. le percepteur.

### Facture en investissement

Il y a lieu de passer en investissement une facture de rideaux à l'école maternelle pour un montant de 528€ TTC.

Accord à l'unanimité

## Avenant n°1 au marché de travaux du toril

Des travaux de reprise des eaux usées de la fosse à purin par une station de relevage n'avaient pas été prévus au marché. L'entreprise MOLTO a fourni un devis de 7 858€ TTC.

Il y a lieu de délibérer sur cet avenant. Accord à l'unanimité.

## Commission PLU

Les phases préparatoires du PLU allant bientôt débiter, il y a lieu de créer et de nommer les membres de la commission PLU. Sont nommés à l'unanimité : M. J.F. Laurent, président de droit ; Mme A. Nectoux, M. P.Gilles, M. P.Garcia, M. T.Pascal, M. H.Soncin et M. E. Souillard.

## Adhésion SMD Commune de Lirac

La commune de Lirac demande son adhésion au SMD Gard. Pour cela, les conseils municipaux des communes membres du syndicat doivent approuver cette adhésion. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Lirac au SMD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

## CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2008

**Mme Suzy Debard est nommée secrétaire de séance.**

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

## Pour information

Décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal :

■ Maison Gabian : M. Georges Ruedas a été retenu pour la mise en peinture de la salle de réunion pour un montant de 2 294€ TTC.

■ Balayage village : le CAT La Pradelle à Saumane a été retenu pour 250€ HT

par jour sur une base de 20 jours/an.

■ CEREG : réhabilitation du réseau eaux usées, traitement des boues, optimisation réseau eau potable :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande, la CEREG a transmis le dossier avant projet (ensemble de l'opération s'élevant à 1 014 000€ HT eaux usées, traitement des boues et réseau eau potable).

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité, l'avant-projet et sollicite l'aide financière du conseil général et de l'Agence de l'Eau.

## Avenant toril

Certains imprévus (garde-corps non prévus, suppression de la passerelle caillebotis sur méjean et un platelage supplémentaire) sur le lot 2 (serrurerie) nécessitent un avenant au marché initial. Le montant prévu est de 4 423€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 du lot 2 Serrurerie BERTRAND.

## Virements de crédits

Suite notamment aux avenants du toril, il y a lieu de prévoir des virements de crédits. Un montant de 80 000€ avait été prévu au budget sur le programme toril.

M. le maire propose de virer un montant de 20 000€ du programme aménagement village 9806-2313 au programme toril 9819-2313.

Accord à l'unanimité.

## Régime indemnitaire

Le personnel communal, dans le cadre des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, bénéficie d'un régime indemnitaire qui attribue les primes par filière et par grade.

Le régime indemnitaire sur la commune de Vestric et Candiac a été mis en place le 24/09/2004. Compte tenu de l'évolution professionnelle des agents, il y a lieu de modifier la délibération initiale.

L'assemblée fixe librement les contours du régime indemnitaire, tant pour les éléments qui le constituent (dans leur na-

ture et leur montant), que pour les conditions de son attribution. Ainsi, le conseil municipal définit les critères qui peuvent être la manière de servir, l'absentéisme, la connaissance professionnelle... Si le conseil municipal décide de l'attribution, c'est le maire qui définit par agent le coefficient appliqué sur un montant de référence.

Le conseil municipal, sur proposition de M. le maire, à l'unanimité, décide que le montant des primes sera entièrement perçu par les agents jusqu'à 15 jours d'absence pour maladie ordinaire. Au-delà, le régime indemnitaire sera versé au «prorata temporis». Sont exemptés de cette décision, les congés de maternité et les accidents de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le régime indemnitaire mis en place le 24 septembre 2004.

## Factures en investissement

Certains achats dont le montant est inférieur au montant admis pour l'investissement ont été passés. Il s'agit d'un aspirateur, d'une imprimante, de téléphones fixes et d'un poste à souder.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le passage de ces factures en investissement.

## Adhésion Charte Paysagère AOC Costières de Nîmes

M. le maire a reçu des représentants des Costières de Nîmes pour une adhésion à la Charte Paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes. Cette charte s'engage dans une démarche de développement durable sur le territoire en Garrigues et Camargue. Elle a pour objectif de préserver les ressources naturelles et la biodiversité, elle gère l'identité rurale et agricole du territoire et valorise l'activité agricole par le tourisme et la communication.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune à la charte paysagère AOC Costières de Nîmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

## CONSEIL DU 15 DÉCEMBRE 2008

Mme Géraldine Schudze, absente, donne procuration à M. Jean-François Laurent ; M. Patrick Gilles, absent, donne procuration à M. Thierry Pascal ; M. Emmanuel Souillard, absent, donne procuration à M. Emmanuel Fabre.  
Secrétaire de séance : Mme Suzy Debard.

M. le maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour ajouter à l'ordre du jour la vente de la maison située au 2 rue de la Draperie. Le conseil municipal à l'unanimité accepte de mettre ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

### Pour information

Décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal :

■ M. le maire a signé avec S.V.P, un contrat d'accès au service information et d'aide à la décision par téléphone pour un montant annuel de 4 019€ TTC.

■ Il a aussi renouvelé le contrat d'entretien du terrain de football avec l'entreprise DAUDET PAYSAGE de Jonquières Saint Vincent pour un montant de 12 926€ annuel.

### Demande de subvention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Le RASED est une structure de l'Éducation Nationale qui comprend 3 enseignants spécialisés et un psychologue scolaire qui travaillent auprès des élèves en difficulté, en partenariat avec les enseignants. M. le maire propose de leur verser une subvention pour pouvoir acheter des outils pédagogiques adaptés aux élèves qui ont des besoins particuliers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer au RASED, pour 2008, une subvention de 150€.

### Contrat employée de l'agence postale

Le conseil municipal précédent, en date du 28 novembre 2005 créait un poste d'agent non titulaire pour la gestion de l'agence postale communale. Chaque année, un contrat à durée déterminée

d'un an, établi en application des dispositions de l'article 3 – alinéa 4 et 7 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, doit être signé entre la mairie et l'agent (Mme Jeanne Lestrade). Le contrat arrivant à échéance, il y a lieu de le renouveler.

M. le maire demande au conseil s'il est d'avis de renouveler ce contrat et de l'autoriser, s'il y a lieu, à le signer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de la gérante de l'agence postale communale.

### Loyer pizzeria

Le restaurateur de la pizzeria place Montcalm a trouvé un repreneur. Le conseil municipal précédemment consulté avait donné un avis favorable de principe pour un loyer à 500€ mensuel (le loyer actuel est à 351€). Il y a lieu d'entériner la décision et d'autoriser M. le maire à signer le bail commercial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter à 500€ le montant mensuel du loyer de la pizzeria et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### Factures en investissement

Pour récupérer la TVA il y a lieu de passer en investissement les factures :

■ MAT & CO grilles d'exposition : 466€

■ CASAL SPORT nattes en mousse pour la bibliothèque : 232€

■ RETIF illuminations de Noël : 325 €

Accord à l'unanimité.

### Avenant convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail

Le maire se doit d'assurer la mission d'inspection en hygiène et sécurité liée au travail du personnel communal.

Cette mission a été déléguée au Centre de Gestion qui, tout au long de l'année, s'assure du bon fonctionnement des services dans ces domaines. Le Centre de Gestion a modifié la convention et il y a lieu d'autoriser M. le maire à la signer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'avenant à la convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

### Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

L'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe a réussi l'examen profession d'adjoint ad-

ministratif 1<sup>ère</sup> classe. Pour nommer l'agent dans ce grade, si le conseil municipal est d'accord, il faut créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2009.

### M49

Il y a lieu de réajuster certains articles afin de garder un équilibre dans les sections. La CEREG a envoyé un mémoire d'honoraires du marché de maîtrise d'œuvre à bon de commande pour la réhabilitation du réseau eaux usées, traitement des boues et optimisation du réseau AEP dont elle est titulaire. Ce mémoire s'élève à 16 531€.

Un virement du compte 020 « dépenses imprévues » de 20 000€ doit être effectué vers le 2188 « études ».

Accord à l'unanimité.

### M14

Afin de provisionner des recettes de charges de personnel qui apparemment ne devraient pas être imputées à la commune et pour éventuellement les reverser en 2009, il y a lieu de prévoir une somme de 4 000€. Un virement du compte 022 « dépenses imprévues » au 6815 « dotations aux prévisions » est à effectuer.

Accord à l'unanimité.

### Vente maison du 2 rue de la Draperie

Lors du conseil municipal du 26 septembre 2008, il avait été donné un accord de principe à la vente de cette maison. France Domaine a estimé le prix de vente à 30 000€. M. le maire demande si ce prix paraît raisonnable. Le conseil municipal estime qu'il pourrait être demandé 35 000€ et que la procédure pourrait se faire par adjudication. Une information par journal et par affichage pourrait être faite.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre cette maison, le prix de départ serait de 35 000€. Il autorise M. le maire à lancer la procédure et à signer tous documents afférents à cette vente.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h10.



## Lettre aux administrés de

# la communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle

## Constat sur la réalité de la situation budgétaire, financière et comptable au 31 décembre 2007

**Les élus de la communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle ont voulu apporter dans le présent document des explications claires et précises sur la réalité de la situation budgétaire, financière et comptable de notre collectivité.**

**Ce document d'information a été élaboré pour vous dans un esprit de transparence la plus totale : c'est le devoir des élus de rendre des comptes à la population.**

### RAPPEL DES FAITS

Le budget 2008 soumis par le président au vote des élus de la CCRVV le 17 avril 2008 ne faisait pas apparaître les déficits non reportés en section de fonctionnement (charges courantes) et en section d'investissement (équipements, grands travaux...).

À la réception de ce budget, le préfet du Gard a déferé ce document comptable à la Chambre Régionale des Comptes qui a préconisé des mesures de redressement.

Un nouveau budget a donc été préparé, puis voté le

19 août 2008, prenant en compte les observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Toutefois, une analyse comptable plus fine a été réalisée faisant apparaître une situation très inquiétante des finances de la CCRVV.

Comme vous pourrez le découvrir dans le récapitulatif ci-dessous, il apparaît que le souci majeur ne provient pas seulement des déficits, mais de problèmes de gestion plus graves : dette, trésorerie, factures impayées...

### CONSTAT

<p>■ <b>Situations budgétaires</b> : Dans ce 1<sup>er</sup> point seront uniquement traités les déficits de la section de fonctionnement du budget principal et du budget annexe «lotissement Philippe Lamour».</p> <p>➔ <b>Budget principal</b> : seul le budget principal a fait l'objet de la saisie de la chambre régionale des comptes par le préfet. Le déficit en fonctionnement est connu .....</p>	593 840€
<p>➔ <b>Budget annexe «lotissement Philippe Lamour»</b> : le résultat a été clôturé au 31 décembre 2007 avec un excédent d'investissement de 2 216 810 euros. Cet excédent ne peut pas être considéré comme tel car il correspond à un emprunt du même montant, d'une durée de 50 ans, qu'il nous faudra rembourser jusqu'en 2053. Le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2007 s'élève à.....</p> <p>Il sera nécessaire, pour ce déficit, d'analyser les opérations comptables afin d'en déterminer les origines.</p>	1 780 324€
<p>➔ <b>Total des déficits de clôture non repris à N + 1</b> .....</p>	2 374 164€
<p>Nous rappelons à M. le président que la situation déficitaire, dont il avait connaissance, existait depuis la fin de l'exercice 2005.</p>	
<p>■ <b>Situation financière</b> :</p> <p>➔ <b>Factures non payées</b> : Depuis la fin de l'exercice 2005, compte tenu des besoins de la trésorerie, la pratique mise en place a été de «glisser» d'un exercice sur l'autre des factures non rattachées à l'exercice (cavalerie) pour un montant d'environ 700 000 euros.</p> <p><b>Dans les tiroirs, montant au 31 décembre 2007 de factures impayées</b>.....</p> <p>Compte tenu de cette pratique, les principes budgétaires, ordre constitutionnel, n'ont pas été respectés. En effet, les budgets 2006 et 2007 ne pouvaient être ni équilibrés, ni sincères.</p> <p>Le montant des factures non payées devra faire l'objet d'une intégration au budget 2009, ce qui nécessitera un effort considérable qui ne pourra se faire sans l'aide de nos autorités de tutelle. Un délai, sur deux ou trois ans, nous sera nécessaire pour redresser la situation.</p>	619 704€
<p>➔ <b>Lignes de trésorerie</b> : Au 31 décembre 2007, deux lignes de trésorerie ouvertes pour un montant de 3 000 000 euros dont 2 600 000 euros consommés et à rembourser.....</p>	2 600 000€
<p><b>Montant du déficit financier (avec factures non payées)</b>.....</p>	3 219 704€
<p>À ce déficit, il convient d'ajouter les déficits budgétaires pour un montant de.....</p>	2 374 164€

Le montant total des déficits y compris avec le budget annexe s'élève à.....	5 593 868€
Ce montant retrace la dure réalité des chiffres. Il nous appartiendra, dans un premier temps, de déterminer l'origine du déficit du budget annexe en reprenant toutes les opérations comptables depuis la mise en place de ce budget.	
<b>■ La dette :</b>	
Elle représente le montant des sommes empruntées pour faire face aux dépenses d'investissement et que nous remboursons par annuités.	
Au 31 décembre 2007, le montant du solde des emprunts du budget principal s'élevait à.....	8 786 246€
Le budget annexe s'élevait à.....	2 199 945€
Soit un total de.....	10 986 191€
Au 31 décembre 2008, le montant s'élèvera, compte tenu des emprunts débloqués en 2008 à.....	15 972 942€

### LES CAUSES DE CETTE SITUATION

Ce constat énoncé ci-dessus et les premières analyses financières font paraître clairement que les modes et les règles de gestion comptable applicables à toutes les collectivités territoriales et établissements publics n'ont pas été respectés. En effet, les courriers de la préfecture du Gard et les mises en garde de la Trésorerie de Vergèze n'ont pas été communiqués aux élus par le président. De ce fait, les élus n'ont pas pu prendre les mesures nécessaires qui s'imposaient. Il en résulte les carences suivantes :

✓ l'absence d'une gestion rigoureuse des dépenses générales (fonctionnement) qui a conduit inévitablement à des lourds déficits,

✓ le recours à des emprunts de ligne de trésorerie systématique, alourdissant les charges de fonctionnement, sans avoir la capacité de rembourser une partie de ces crédits,  
 ✓ que les infrastructures et les équipements à long terme (section d'investissement) ont été réalisés en l'absence d'un programme pluriannuel rigoureux et d'une analyse des répercussions budgétaires à moyen terme,  
 ✓ que ces investissements ont été donc financés par des emprunts sans aucun autofinancement.

Ces erreurs multiples et répétitives de gestion financière ont provoqué dans la durée cette situation très inquiétante et délicate à redresser.

### LE PLAN DE REDRESSEMENT

Face à la gravité de cette situation, la majorité des élus a demandé la démission du président de la CCRVV, au-delà de toute animosité personnelle ou d'éventuel clivage politique. Il apparaît clairement que le président de la CCRVV n'a pas pris conscience de la gravité de la situation réelle dans laquelle se trouve la collectivité : les déficits à résorber, les problèmes graves de factures impayées, de dette, de trésorerie...

Au cours de la séance du conseil communautaire du 9 octobre 2008, le président de la CCRVV a indiqué qu'il était disposé à cesser ses fonctions à la fin de l'année.

Afin de redresser la situation, des solutions existent et résident dans un changement de gestion indispensable donnant de nouvelles bases de travail qui devront être appliquées avec la plus grande rigueur :

- chaque euro dépensé devra être justifié par la nécessité du service à rendre,
- la maîtrise des coûts et les économies seront les règles dans tous les secteurs d'activités,
- les investissements non prioritaires seront différés,
- un programme pluriannuel des investissements urgents (développement économique, petite enfance) sera établi prenant en compte les capacités de la CCRVV à faire face à des engagements nouveaux,
- provisionner chaque année pour permettre progressivement le remboursement des lignes de trésorerie,
- retrouver un équilibre financier et un autofinancement par

le biais d'un contrôle interne de gestion et un contrôle interne comptable,

➤ les bases fondamentales des finances publiques locales devront être respectées afin de ne plus se retrouver dans ce type de situation.

Le redressement sera certes difficile jusqu'en 2011, mais la CCRVV est un outil formidable qui ne demande qu'à être géré avec rigueur, dans la plus grande transparence, notamment dans le cadre des dépenses des deniers publics.

La CCRVV est capable d'apporter et de développer les équipements, les services nécessaires à la population, de jouer un rôle important dans le développement harmonieux des communes adhérentes tout en ménageant « le portefeuille » des contribuables.

Nous, élus de la CCRVV, nous engageons à mettre en œuvre les actions fortes afin de mener à bien ce plan de redressement indispensable à notre collectivité et au bien-être de la population. Il nous importe aussi de montrer qu'une bonne gestion des deniers publics doit permettre de répondre aux attentes et aux besoins légitimes des familles tout en respectant les bonnes règles de la comptabilité publique.

Notre seule ambition est de stopper ce flou financier et de mener à bien ce plan de redressement sur de nouvelles bases de travail.

Nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement du travail accompli et des résultats obtenus, c'est aussi notre devoir d'élus.

# Le marché de Noël : Un grand succès

**Mettre un peu de gaîté et d'animation, tel était le but recherché par Géraldine, Agnès et Patrick, en organisant un marché de Noël**



Au petit matin, une trentaine d'exposants, pour la plupart locaux, ont envahi la petite place des Marronniers. Les plus chanceux, vu le temps incertain, réussirent à trouver quelques mètres carrés à l'intérieur de la salle polyvalente, les autres prirent place à l'extérieur sous des chapiteaux.

Très rapidement tout ce petit monde s'affaira à garnir les étals d'objets insolites et colorés, autant d'idées de cadeaux bien utiles en période de fêtes. Santons de Provence, bijoux fantaisie, produits culinaires aux senteurs attirantes ont séduit petits et grands.

Une maquilleuse proposa gracieusement ses talents aux enfants, étonnés et ravis de se voir transformés en papillon multicolore ou en félin doux et caressant. Puis au détour d'une ruelle, dans un bruit peu ordinaire mais qui ne trompe pas, survinrent deux magnifiques et imposants chevaux enveloppés d'un nuage de vapeur... l'orgue de barbarie, aux notes caractéristiques de fête foraine s'arrêta un instant...

Une silhouette rouge descendit tranquillement de l'attelage, c'était le Père Noël venu en personne distribuer papillotes et bonbons, mais aussi, collecter les lettres des enfants pour leurs cadeaux de Noël...

Ambiance familiale réussie, un grand merci aux participants, à Vincent qui a accepté de conduire le père Noël dans sa calèche, M. Gourdon d'Aubord et le club taurin pour le prêt des chapiteaux.

Géraldine, Agnès et Patrick



TRAVAUX

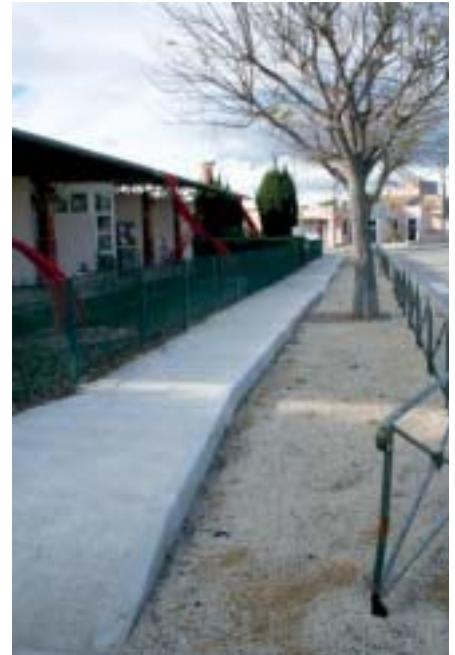
## De nouveaux trottoirs près des écoles

Comme nous l'avions programmé, les travaux de voirie bordant l'école maternelle ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint et ce malgré une météo plutôt capricieuse, ce qui explique le retard subi pour terminer le chantier.

La circulation des piétons, entre les grilles de protection, devenait de plus en plus pénible et délicate. Le trottoir de desserte qui mesurait 0,90 m a été élargi à 1,40 m permettant ainsi le croisement de deux poussettes.

Les tours d'arbres ont été repris, aplanis et dotés d'une finition en gravier de résine poreuse. À notre grand regret, nous avons dû arracher deux acacias qui étaient vraiment mal en point et qui présentaient des signes évidents de faiblesse. En remplacement, deux autres arbres seront replantés ailleurs, sur le territoire de la commune. Cette réhabilitation a été possible grâce à la subvention voirie attribuée par le conseil général du Gard.

La commission travaux



## Le pont de Candiac

### Remarques inscrites, par le conseil municipal, sur le cahier d'enquête publique

10

Suite à l'ampleur des dommages que nous avons subis lors des événements de crue du Vistre en septembre 2005, il est, pour nous élus de la population, impensable, inacceptable et inconcevable que le futur ouvrage enjambant ce fleuve puisse être bâti avec des parapets surélevés d'un mètre de la chaussée et démunis d'ouvertures.

Le conseil municipal, dès sa prise de fonction et en concertation étroite

avec l'association des riverains regroupés au sein « d'Inond'actions » s'est clairement positionné sur ce dossier. Nous considérons que :

S'il est construit un parapet de chaque côté du pont, d'une hauteur d'un mètre par rapport au niveau de la chaussée, il est impératif que des intervalles égaux, réguliers et alternés, bâtis et transparents aux fluides, soient prévus sur toute la longueur de ces parapets.

Ce pont, qui daterait de 1622, a été

conçu à l'époque avec deux parapets pleins d'une hauteur de seulement 0,50 m. (Réf. archives). Cette configuration est restée en l'état jusqu'à la crue mémorable de 2005 alors que des travaux de rehaussement desdits parapets venaient à peine de se terminer !

On connaît la suite... une brèche d'une dizaine de mètres... La mesure était donnée !

Le conseil municipal

### Centre Léo Lagrange

### Un projet de solidarité

L'établissement régional Léo Lagrange porte depuis maintenant quatre ans, un projet de solidarité internationale avec le village de Kaya Bozo au Mali. Le succès de ces échanges et les rapports entretenus avec ses partenaires du Sud, incitent aujourd'hui à maintenir ce projet annuel et à le proposer à l'ensemble des communes du canton. Pour le projet 2009, un appel est fait aux jeunes de 15 à 23 ans pour s'intéresser à cette aventure. Le centre d'Aimargues en est le coordinateur et Patrick Garcia, adjoint à la culture, sera le correspondant local.

### Une exposition

### à ne pas manquer !

Dans le cadre de prévention des risques d'inondation, le conseil général du Gard présentera une exposition à la salle polyvalente du 13 au 23 février 2009.

Cette exposition itinérante se déplace dans l'ensemble des communes du Gard. Son but est de développer une conscience du risque dans la population gardoise en la sensibilisant. Une présentation sous forme de photos et vidéos proposera un historique des phénomènes d'inondation et montrera les risques et comment s'en prémunir. À voir absolument !

# À la bibliothèque municipale, une page se tourne...

**Autour du pot organisé à l'occasion du départ de Suzanne, notre bibliothécaire, les visages étaient certes joyeux mais ils cachaient une certaine amertume, comme un peu de tristesse intérieure.**

Au cours de ces dix années de bénévolat passées avec nous, c'est son dévouement, sa gentillesse et sa discrétion qui nous ont le plus touchés.

Malgré les moyens modestes qui étaient mis à sa disposition, elle a fait de son mieux pour rendre l'endroit agréable, propice à la lecture et à la méditation. Inviter le public à venir plus nombreux partager cette passion qui nous ouvre les portes vers l'imaginaire, telle était sa mission.

C'est certainement dans les livres qu'elle a puisé son désir de voyager et de changer d'horizon... Toucher du doigt ce que l'on a imaginé en tournant les pages, c'est un vrai bonheur ! Pour Suzanne et René, son mari, leur



prochaine destination sera donc le Lot et Garonne, pays où, dit-on, il fait bon vivre !

Nous leur souhaitons un bon séjour, dans ces contrées pas si lointaines et



si nous ne leur manquons pas trop, eux nous manqueront beaucoup.

Cette page étant tournée, nous devons écrire la suivante et continuer à faire vivre notre bibliothèque. Madame Martine Tulliot, s'est proposée spontanément pour assurer la continuité et poursuivre le service qu'assurait Suzanne. Le conseil municipal, tenait à vous remercier, Mesdames, de votre soutien actif et bénévole.

Patrick Gilles

11



## Cérémonie du 11 Novembre



La population était nombreuse ce 11 Novembre pour commémorer solennellement, comme tous les ans, la signature de l'Armistice qui mit fin au conflit de 14-18, communément appelé la Grande Guerre.

Après le dépôt de gerbe traditionnel, c'est une élève de CE2, Nina Debard, qui a accepté de lire à l'assemblée le premier message émanant de l'Union Française des Combattants et Victimes de Guerre (UFAC). Dans une diction parfaite et émouvante, l'hommage et le souvenir ont été rendus à nos glorieux « poilus ».

L'UFAC, porteuse de valeurs humanistes, tient à commémorer le souvenir de toutes les victimes de ce conflit, lesquelles, très nombreuses, manifestaient leur désir de paix. Il revenait à Monsieur le maire de lire le second message, celui du ministre des Anciens Combattants, suivi d'une minute de silence. C'est devant le verre de l'amitié que se termina cette cérémonie.

**L'UFAC, porteuse de valeurs humanistes, commémore le souvenir de toutes les victimes de la «grande guerre», lesquelles, très nombreuses, manifestaient, leur désir de paix**



## Vestric et Candiac au concours des villages et maisons fleuries

Au printemps dernier, la commission environnement a décidé d'inscrire notre commune au concours des «villages et maisons fleuries». Ce concours récompense les participants, villes et villages, de leurs actions menées pour embellir et fleurir les espaces publics mais aussi privés de leur commune.

Le 17 juin 2008, le jury du comité départemental représenté par Mme Esplaze, nous a rendu visite. C'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris note des conseils et remarques prodigués par Mme Arvanitakis, pépiniériste et M. Voelckel, paysagiste.

Ce jury est chargé d'attribuer le label «villes et villages fleuries» qui correspond au niveau du fleurissement 1, 2 ou 3 fleurs qui est mentionné sur les plaques nominatives à l'entrée des agglomérations. Cette année, pour notre première participation, nous recevrons un prix d'accueil constitué d'une dotation en fleurs.

Nous faisons appel à vous pour participer et nous aider dans cette démarche collective. Le concours « maisons fleuries» se déroulera de **fin juin à début juillet 2009**, les personnes souhaitant concourir sont priées de se faire connaître en mairie avant le 15 juin 2009. Sachez que le fleurissement peut être collectif (allées, jardinières) ou individuel (balcons, fenêtres, jardins visibles de la rue).

Le jury local choisira, selon des critères bien précis, les cinq maisons les plus en valeur. Les gagnants participeront au concours final et seront invités au comité départemental du tourisme.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la commission environnement.

Géraldine Schudze



12

## Le conseil municipal leur souhaite la bienvenue !

**Une fois n'est pas coutume, l'événement mérite d'être souligné, nous sommes heureux d'accueillir sur notre commune deux nouveaux restaurateurs.**

**La Salamandre** a ouvert ses portes il y a quelques semaines dans la Zone Artisanale de l'Avenir. Carole et Jean-Marc Martens se feront un plaisir de vous recevoir le midi et certains soirs, pour des soirées thématiques. Ambiance sympa assurée !

**Le petit Vestric** tenu par Maxime Léon, nouveau propriétaire des lieux, vous propose, au choix : le coin pizzas ou la cuisine locale et traditionnelle, ceci dans un cadre agréable et raffiné. Le meilleur accueil vous sera réservé.



**La Salamandre**  
Restaurant

Ouvert du lundi au samedi de 7h00 à 15h00  
Soirées à thèmes les vendredis et samedis soir

Consultez la carte et le programme des soirées sur notre site internet

Z.A. L'Avenir - 30600 Vestric et Candiac  
04 66 80 27 40

<http://www.restaurant-lasalamandre.com>



RESTAURANT PIZZERIA

**Le Petit Vestric**

04 66 71 39 93

PIZZA A EMPORTER

PLACE MONTCALM 30600 VESTRIC & CANDIAC

## Un livre ... une histoire

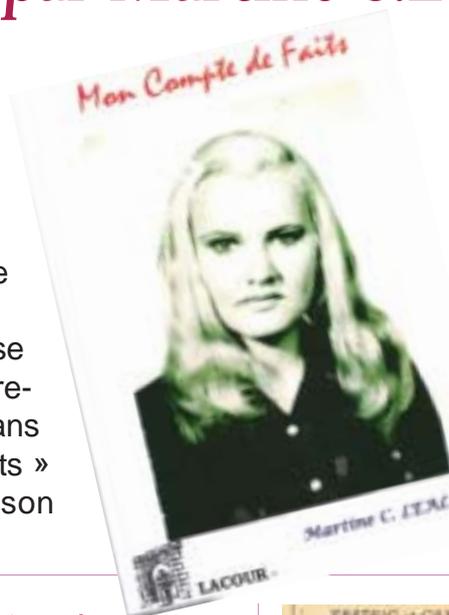
# « Mon compte de faits »

par Martine C.Leal

Martine aurait pu avoir une vie sans problème et sans souci...

Mais voilà, en 1998, elle est victime d'un accident du travail qui va bouleverser le cours de sa vie...

Cette tranche de vie qui se passe à Nîmes, dans une maison de retraite, Martine vous la relate dans un livre « Mon compte de faits » où elle aborde sans tabou son



combat contre ses employeurs, sa descente aux enfers orchestrée par des professionnels du harcèlement... ironie amère et mordante!

**Martine vous dédicacera son livre à la bibliothèque les 24 et 28 janvier 2009 de 10h30 à 11h30 et de 15h à 16h.**

## Du tennis à Vestric ?

Quelques personnes, fanas de la raquette, ont pensé qu'il serait utile et agréable de relancer un club de tennis. En effet, les installations existent, certes un peu délabrées, mais si quelques bénévoles ont vraiment la volonté d'animer cette activité, la commission communale jeunesse et sport apportera tout son concours pour la réaliser.

L'idéal serait de créer une association loi 1901 qui, après une assemblée constitutive, élirait son bureau. Ensuite, si cette volonté se traduit vraiment en nombre d'adhérents, une remise en état des installations serait possible avec le concours de la mairie.

Nous prions les personnes, jeunes et moins jeunes, intéressées par ce projet, de bien vouloir contacter Emmanuel Fabre, en mairie ou par mail à l'adresse :

[gillesp.vestric@orange.fr](mailto:gillesp.vestric@orange.fr)



En 1910, bien sagement regroupés sous le platane, ces petits Vestricois, curieux et attentifs, guettent le petit oiseau qui doit sortir de cette étrange boîte noire...

## Images d'hier et... d'aujourd'hui





# Les aventures de Nomade à Vestric

Les enfants des écoles ont assisté au spectacle de Noël, offert par le C.C.A.S, jeudi 18 décembre. La compagnie Agogo leur a présenté un conte musical, qui leur a permis de découvrir des instruments de musique africains, indiens et brésiliens, à travers les aventures d'un enfant appelé Nomade, parcourant le monde afin de retrouver sa douce et belle voix, perdue par la faute d'un sort que lui a jeté un oiseau jaloux. Le spectacle s'est achevé par une parade des musiciens et des enfants apparemment ravis, dans la salle polyvalente.



14

## Le Père Noël est venu goûter...

En ce vendredi 19 décembre, ce cher Père Noël a rendu visite aux enfants des écoles et leur a offert le traditionnel goûter de Noël. Accueilli par des chants, des jeux (et quelques larmes), il a pu découvrir ce que toutes ces petites mains avaient confectionné pour cette belle fête.



## Repas de fête pour nos aînés

113 corbeilles de Noël composées de produits destinés à confectionner un repas de fête ont été distribuées à nos aînés par les membres du C.C.A.S. Ils ont été chaleureusement accueillis et remerciés par tous les bénéficiaires de ces colis.



## Les assistantes maternelles

- ✓ Mme Rosario Herrero, 8 clos de l'Aire - 04 66 71 23 33
- ✓ Mme Sylvie Le Guilly, 5 rue des Platanes - 06 61 63 90 74
- ✓ Mlle Martine Proulhac 3 impasse Jean Moulin - 04 66 71 02 57 / 06 60 99 61 32
- ✓ Mme Laurence Sturmer, 11 rue des Tamaris - 04 66 71 30 58 / 06 15 44 27 05
- ✓ Mme Christelle Lagny 8 av. Charles de Gaulle - 04 66 71 09 32 / 06 31 97 22 22
- ✓ Mme Sandrine Leal 18 bis rue des Oliviers - 04 66 80 45 09
- ✓ Mme Sandrine Garcia 1 rue du Temple - 04 66 71 38 20
- ✓ Mme Christine Pascal 5 rue des Florentines - 04 66 71 19 51





# INOND' ACTIONS

## Toujours en action

La mission principale que s'est donnée l'association «Inond'actions» lors de sa création, après les grandes crues de septembre 2005, était de faire en sorte que Vestric soit un jour préservé des inondations, tout au moins des crues classiques du Vistre. D'autres villages ou villes alentour, l'ont déjà fait depuis belle lurette et se sont, par exemple, dotés de digues rapprochées, de pompes de refoulement ou encore de bassins de rétention. À Vestric et Candiac, on s'est toujours contenté de relativiser les inondations qui ne touchaient jusqu'à

présent qu'un seul quartier du village.

En septembre 2005, c'est plus de la moitié de Vestric qui a été sinistrée. Et ce n'est pas un hasard si le pont de Candiac a été détruit à ce moment-là. Il venait pourtant d'être refait à neuf et n'avait pas encore été inauguré par le conseil général, lorsque le Vistre a décidé de le mettre à terre. Or, il a été construit il y a plus de trois cent ans et avait résisté jusqu'alors aux nombreux assauts de la rivière. Alors, pourquoi plus d'eau à Vestric et pourquoi le pont a-t-il lâché prise ?

Les ingénieurs nous fournissent beaucoup d'arguments, qui ajoutés les uns aux autres sont censés avoir provoqué cette catastrophe et abouti à ce résultat (épisode cévenol, pente trop faible, saturation des fossés, embâcles au pont

de Candiac et autres concours de circonstance plus ou moins scientifiques). Mais les Vestriçois ne sont pas dupes et savent bien que c'est la succession de plusieurs facteurs qui en sont la cause. Ainsi l'agglomération de Nîmes qui s'agrandit de plus en plus vers la plaine du Vistre, où les surfaces bétonnées et bitumées remplacent inexorablement les terres agricoles, le Vistre qui a été pendant longtemps curé et creusé, au risque de rejoindre, par endroits, la nappe phréatique, ce qui est d'ailleurs le cas sur la commune de Vestric et Candiac.

**La mission principale que s'est donnée l'association «Inond'actions» lors de sa création, après les grandes crues de septembre 2005, était de faire en sorte que Vestric soit un jour préservé des inondations, tout au moins des crues classiques du Vistre.**

Il a ensuite été dévié et «canalisé», ce qui ne l'a d'ailleurs pas empêché de retrouver son ancien cours lors de cette inondation. En effet, le pont a été détruit au niveau de la 6<sup>e</sup> arche, qui est quasiment dans l'axe du «vieux Vistre». Et maintenant, on nous propose une ligne TGV Nîmes-Montpellier qui va passer entre Candiac et le mas de Sarelle, d'ici 3 à 4 ans, ce qui va plus ou moins créer un nouvel obstacle aux eaux turbulentes

du Vistre, même si on nous promet aucune modification des conditions d'inondabilité et la transparence hydraulique. Quand au pont de Candiac, il sera réaménagé sans doute en 2009 et on espère que le procédé d'encorbellement qui a été choisi par le conseil général, ne modifiera pas les conditions d'inondabilité, comme l'exige la loi sur

l'eau. Pour Inond'actions, le parapet mixte (70% plein, 30% vide) compensera l'élargissement de la chaussée. L'enquête publique de «déclaration d'utilité publique» a eu lieu du 29 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2008 dans les mairies de Vestric et Candiac et Vergèze. Une trentaine de personnes sont allées noter leurs observations sur le cahier prévu à cet effet, et Inond'actions les remercie vivement. Mais est-ce suffisant pour démontrer aux autorités qu'il faut compter avec les usagers ou plus précisément avec «les sinistrés» de 2005 ? Nous en doutons. Par contre, Inond'actions a noté avec beaucoup d'intérêt la participation de tout le conseil municipal à cette enquête publique. Puis il faudra alors se tourner vers le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre, qui a entamé les études sur le projet de protection de Vestric par une digue rapprochée, que l'on souhaite voir prendre forme rapidement, ainsi que le réaménagement du Vistre sur le tronçon de La Bastide à Vestric. Avec plus de 150 familles adhérentes, Inond'actions est un partenaire respecté, que ses dirigeants voudraient encore renforcer, pour devenir une véritable représentation des usagers.

Le conseil d'administration d'Inond'actions souhaite ses meilleurs vœux à ses adhérents et aux Vestriçoises et Vestriçois.

L'assemblée générale de l'association se tiendra le 27 février 2009 à 18h30, à la salle polyvalente de Vestric et Candiac. Le site internet d'Inond'actions est régulièrement actualisé et rend compte des avancées de tous les chantiers en cours : <http://inondactions.e-monsite.com/>

Christian Fourcadier



16

Bien sûr, les mini-lotos des mercredis ont de plus en plus de succès. Mais aussi :

● **Le repas des retrouvailles**

Un « picnic » a réuni adhérents et amis dans la cour du Club, pour fêter la rentrée, le samedi 4 septembre.

● **Sortie au Mont Aigoual**

Passer sur le viaduc de Millau, continuer en longeant les gorges de la Jonte, visiter le belvédère des Vautours, déjeuner au restaurant «Les Douze» et aboutir à l'observatoire du Mont Aigoual, voilà quel a été le programme d'une belle journée sous un soleil radieux, le mercredi 17 septembre.

● Le jeudi 22 octobre, nous nous sommes tous retrouvés pour déguster un bon goûter.

● **Sortie en Espagne avec «Look-salon»**

Une escapade qui nous a permis, après un copieux déjeuner, de faire un arrêt à la frontière pour des achats personnels, le mercredi 5 novembre.

● **Fête des Aînés**

Pour cette fête, la quasi totalité de Détente et Amitiés était présente. Grâce à nos « animateurs maison » qui avaient établi un programme de chansons, sketches, saynètes et blagues, l'après-midi du mercredi 26 novembre a été un grand éclat de rire.

● **Détente & Amitiés fête ses 20 ans !**

Pour fêter cet anniversaire, tous les membres du club étaient conviés à un repas de gourmet accompagné d'une animation, le mercredi 3 décembre. M. Patrick Bonton, conseiller général et M. Jean-François Laurent, maire de Vestric, qui nous ont apporté leur aide pour la réussite de cette journée et que nous remercions vivement, nous ont

honoré de leur présence.

Ce fut une belle journée d'amitié et de convivialité, dont nous garderons un bon souvenir.

● **La Tournée des idoles «Age tendre»**, au Zénith de Montpellier a tenté nos amateurs de variétés, avec 3 heures de tubes «La magie des années 60-70-80», mercredi 17 décembre.

● Samedi 20 décembre, rendez-vous à la salle polyvalente pour : **le traditionnel grand loto de Noël !**

**Activités du 1<sup>er</sup> trimestre 2009**

- G Samedi 17 janvier :  
Repas du début d'année
- G Mercredi 21 janvier :  
Mini-loto
- G Mercredi 4 février :  
Galette des Rois
- G Mercredi 18 février :  
Mini-loto

G Dimanche 22 février :

Sortie au Cabaret de Sète

G Samedi 7 mars :

Assemblée Générale

G Jeudi 26 mars :

Sortie dans la Drôme

**Du côté de notre chorale**

La chorale, qui ne demande qu'à s'agrandir, est une activité importante de notre club. Ses répétitions ont lieu tous les mercredis de 13h45 à 14h45. C'est avec plaisir que nous donnerons les renseignements et ferons les inscriptions de celles et ceux qui désirent nous rejoindre, au siège du club : Anciennes écoles maternelles route de Vauvert à Vestric.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à tous les Vestriçois (çoises) et à ceux qui leur sont chers un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2009 !  
Le bureau

**Association de soutien scolaire**

**Coup de pouce**

Dans le cadre de l'année scolaire, l'association Coup de pouce propose une étude dirigée, animée par des bénévoles :



- ✓ pour les élèves du primaire : les mardis et jeudis de 17h à 18h
  - ✓ pour les élèves du collège, les mardis et jeudis de 18h à 19h.
- Ces études se dérouleront dans la salle de la bibliothèque municipale, à côté de la mairie.

**Pour plus de renseignements, veuillez contacter :  
Martine de Pompignan au  
04 66 71 00 18.**

# Dakar 2009

## Le dossard 114 est fin prêt et vous dit à bientôt !



Alors que ma moto vogue déjà vers les côtes d'Argentine, c'est avec émotion que je mesure aujourd'hui tout le chemin déjà parcouru. À 3 semaines du départ, fin prêt et plus motivé que jamais, je sais que si j'en suis là c'est grâce au soutien de bon nombre d'entre vous :

✓ Nicolas Clapier : mon préparateur physique, a été sans pitié avec moi. Musculation, footing, VTT, endurance, exercices cardio... Il m'a fait suer tard le soir, souvent après sa journée de travail. Ses encouragements, ses conseils et les kilos perdus seront des atouts précieux dans les moments difficiles.

✓ Amis de Vestric et Candiac : je vous dois beaucoup. La réussite de la première banderole du MC SUT DAKAR, la soirée Dakar, la vente du vin et de tee-shirts... Vous avez répondu présent et je peux financer, grâce à vous, le mécanicien qui me suivra tout au long du rallye. C'est un avantage énorme sur une course de 15 jours aussi exigeante, que d'avoir une moto bichonnée le soir au bivouac pendant que le pilote reprend des forces pour l'étape du lendemain. Au-delà de l'aspect financier, toutes les marques de sympathie, tout le soutien affectif et moral que j'ai reçus de votre part m'ont profondément touché. Je n'en suis que plus fort mentalement, tellement désireux de rallier l'arrivée pour vous tous qui me soutenez.

✓ Le team espace moto : une chance pour moi d'avoir intégré cette équipe ! Nous sommes un groupe soudé, animé par la même passion, le même rêve. Je sais que je pourrai compter sur l'aide de mes coéquipiers dans les moments difficiles... et il y en aura !

✓ Mes partenaires sponsors : je porterai leurs couleurs avec fierté. Je n'en reviens pas encore de la confiance qu'ils placent en moi. Je saurai mettre en avant ces mécènes dès que l'occasion s'en présentera.

✓ Ma famille, mes proches : ils ont compris et accepté mon engagement dans cette aventure. Leur inquiétude dissimulée est une preuve d'amour. Je suis moralement prêt au défi du Dakar grâce à eux. Je les emporte avec moi et qu'ils se rassurent, je reste lucide.

L'embarquement du matériel au Havre avec le collage du n°114 sur la moto est

une première victoire. J'étais comme un gamin devant ces camions rutilants, ces voitures de course impressionnantes, ces motos de toutes marques et de toutes couleurs. Presque toutes les nationalités sont représentées et réunies autour d'un même but «faire la boucle complète». Ma priorité est également de rallier l'arrivée et de vous retrouver ensuite autour d'un verre de l'amitié pour vous faire partager mes souvenirs.

Sportivement et amicalement,

José Palacios



## Vestric Gym Volontaire

### Une saison qui débute bien!

La saison de gym volontaire a bien démarré cette année encore.

Merci aux nouvelles adhérentes qui nous ont rejointes et aux anciennes qui sont revenues. Nous attendons toujours quelques messieurs !

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours vous inscrire en cours d'année, nos portes sont ouvertes avec 2 cours d'essai offerts.

#### Les cours et les horaires

- lundi de 20h à 21h : gym tonique, renforcement musculaire, step
- jeudi de 19h30 à 20h30 : LIA (enchaînement dansé)
- mardi de 9h30 à 10h30 : gym



douce, travail sur l'équilibre et sur la mémoire pour tous les âges.

#### Venez nous rejoindre!

Alors si vous avez envie de retrouver la forme après les fêtes, n'hésitez plus, venez à partir du lundi 5 janvier, jour de la rentrée. Pour plus de renseignements, appelez-nous : Sandrine au 06 74 15 18 43 ou Colette au 06 62 86 59 82



# Une belle plante un peu trop envahissante !

## La Jussie...

La **jussie** ou **ludwigia** est une plante vivace aquatique originaire d'Amérique du Sud ou du sud des États-Unis, de la famille des **œnothéracées** ou **onagracées**. Elle était vendue chez nous pour la décoration des aquariums ou des bassins. Elle est devenue une redoutable « envahisseuse » des milieux naturels humides et aquatiques calmes. Elle est d'ailleurs interdite à la vente depuis mars 2008.

Sur le Vistre, une opération d'arrachage, soutenue par l'Agence de l'Eau, a été menée sur plusieurs sites par les équipes du **SMBVV** (*Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre*), au départ du site pilote de Bouillargues jusqu'à Caissargues, ainsi qu'au niveau de Manduel sur le Buffalon.

Cet arrachage a été réalisé de deux

manières : sur certains secteurs à la pelle mécanique et sur d'autres par interventions manuelles. Ce travail est très éprouvant car le système racinaire peut être très profond ; il est néces-



saire d'éloigner et détruire systématiquement ce végétal à cause de sa reprise rapide et très facile.

Cette première campagne a permis d'ôter 171 m<sup>3</sup> de Jussie du milieu na-

tural, 100 m<sup>3</sup> à la pelle mécanique et le reste manuellement.

Après un mois, cette plante a recolonisé presque entièrement certains secteurs « nettoyés » en juillet, alors que d'autres endroits sont épargnés... Cette plante a besoin de lumière, une ripisylve de qualité devrait permettre d'enrayer son développement.

Pendant la campagne d'arrachage, le **CEMAGREF** (*Centre d'Études pour le Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et Forêts*) a été présent et a suivi les opérations. Cet organisme étudie les potentialités botaniques sur le Vistre. Il réalise une étude d'impact sur les aménagements du site pilote de Bouillargues concernant les plantes aquatiques.

## Déchetterie et piraterie...

Les quatre déchetteries implantées sur notre communauté de communes sont depuis des mois la cible d'une bande de voleurs organisés qui agissent en plein jour à la vue et à la barbe de tout le monde, gardiens y compris. Le cours des métaux ferreux ayant atteint des sommets, ces personnes visitent et vident régulièrement les bennes de ferraille communautaires et vendent le butin pour leur propre compte. Le ratio de la collecte, (par an et par habitant) est passé de 17 kg en 2003 à 3,4 kg en 2007 ! Cela représente pour la CRVV (Communauté de communes Rhony, Vistre, Vidourle) une perte financière non négligeable évaluée pour 2007 à plus de 30 000€. Cette somme aurait dû venir en déduction des factures de traitement et logiquement alléger d'autant notre taxe TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Je ne manque pas, à chaque réunion

environnement, en conseil communautaire, d'aborder le sujet et de demander que des mesures soient prises pour mettre fin à de telles pratiques. Au-delà de l'aspect financier important que ces méthodes engendrent, il ne faudrait pas sous-estimer aussi le côté sécurité et responsabilité au cas où un accident arriverait... Inconscients des conséquences de leurs actes, ils envoient régulièrement un gamin au fond des bennes pour treuiller un frigo ou ramener une chute de métal.

Que faudrait-il faire donc pour enrayer le pillage ? Les gardiens s'avouent impuissants et souvent menacés car les voleurs opèrent en bandes... Les polices municipales, de jour comme de nuit, n'osent pas s'aventurer sur les sites par peur ou par crainte de dérapage... La gendarmerie nationale est avisée, via la PMI (Police Municipale Intercommunale), de ces faits. C'est donc un constat d'impuissance collec-

tif que délivrent l'ensemble des élus et fonctionnaires en fermant les yeux sur un véritable système mafieux qui gangrène nos déchetteries !

Face à cette situation il ne reste plus qu'à tarir la source en agissant individuellement... ne plus déposer la précieuse marchandise dans les bennes mais la garder et la vendre nous-mêmes au ferrailleur... pourquoi pas ! Eviter aussi d'être conciliant avec ces gens-là lorsqu'ils se précipitent vers votre véhicule pour récupérer vos objets avant même qu'ils ne soient déposés dans les bennes !

De son côté, la commission environnement de la communauté de communes étudie le projet qui permettrait d'équiper les bennes à ferraille d'une fermeture hydraulique dont l'ouverture serait commandé par le gardien, uniquement le temps de la dépose... À suivre !

Patrick Gilles

## Numéros utiles

### Renseignements

**DÉCHETTERIES D' AUBAIS,  
UCHAUD, VERGÈZE, VESTRIC**

#### HORAIRES D'OUVERTURE

- ✓ Heures d'été du 16 avril au 14 octobre  
8h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00
- ✓ Heures d'hiver du 15 octobre au 15 avril  
9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

#### FERMETURE DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi - mardi	8h30 à 11h30
Mercredi	9h30 à 11h30 et 14h30 à 16h30
Jeudi	9h30 à 11h30
Vendredi	15h15 à 17h30

Tél. : 04 66 77 23 87

### LA MAIRIE

#### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	14h30 à 17h30
Mardi, mercredi	9h à 11h30 et 14h30 à 17h30
Jeudi	fermeture
Vendredi	9h à 11h30

Secrétariat : 04 66 71 11 58

Fax : 04 66 71 27 60

Adresse internet : [vestric@wanadoo.fr](mailto:vestric@wanadoo.fr)

### LA BIBLIOTHÈQUE

#### NOUVEAUX HORAIRES

Mercredi	10h30 à 11h30 et 15h à 16h
Samedi	10h30 à 11h30 et 15h à 16h

### LE CIMETIÈRE

Octobre à mars	9h à 17h30
Avril à septembre	9h à 18h

### Sécurité - Urgences

Pompiers	18
Centre Médico-social	04 66 73 10 50
SAMU	15
Gendarmerie de Bernis	04 66 71 39 10
Police municipale	04 66 71 73 51
Police Intercommunale	04 66 53 25 51
SDEI	08 10 36 33 63

### Communauté de communes

04 66 35 55 55

### Écoles

Maternelle	04 66 71 43 30
Primaire	04 66 71 57 79
Restauration scolaire	04 66 53 78 16

### Médecin

M. Roure	04 66 71 66 79
----------	----------------

### Dentiste

Mme Delage	04 66 71 02 82
------------	----------------

### Kinésithérapeute

Mme Dogat	04 66 71 07 17
-----------	----------------

### Orthophoniste

Mme Boissier	04 66 71 31 79
--------------	----------------

### Infirmier

M. Delacre	04 66 88 93 76 / 06 62 76 23 87
------------	---------------------------------

### Correspondant du Midi Libre

M. Fourcadier	04 66 71 24 70
---------------	----------------

## Civisme

Il y a devant le cabinet de notre kinésithérapeute, un passage bien pratique, entre les rambardes de protection, qui sert à la dépose des patients à mobilité réduite. Il serait sympathique, de la part des personnes valides, qui vont se désaltérer en face, de penser à ceux qui ont des difficultés à se déplacer en évitant de s'y garer.

Merci pour eux.

## Terre végétale

Les personnes désirant se procurer de la terre végétale peuvent s'adresser à la mairie. Nous possédons un dépôt que nous pouvons mettre à votre disposition gratuitement et sur demande, dans la limite de notre stock.

## Vos voisins sont sympas... ne les enfumez pas !

Chacun sait maintenant, pour des raisons évidentes de sécurité, que dans notre région, les feux sont réglementés par arrêté préfectoral : ils sont interdits du 15 juin au 14 septembre.

Toutefois, il est demandé à la population d'utiliser la déchetterie pour se débarrasser des déchets verts, plastiques, chiffons, cartons et autres... Il est inutile de prendre des risques et d'enfumer vos voisins.

Merci de votre civisme.

# Le Rond-Point du Tissu

RN 113 - 30600 VESTRIC

Tél. 04 66 71 31 61

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 19h

# VERANDASUD

Claude GARULO

SARL



Menuiserie  
Aluminium et PVC  
Moustiquaires  
Volets Roulants Grilles de Magasins

Z.I. de VESTRIC - rte d'Uchaud - 30600 VESTRIC & CANDIAC  
Bureau tél/fax : 04.66.71.36.12 - Voiture 06.08.05.71.96



# SEGEP

- ✓ Électricité Générale
- ✓ Chauffage Électrique
- ✓ Climatisation
- ✓ Éclairage Public
- ✓ Fournitures Électriques
- ✓ Sonorisation

31 rue de la République 30600 VALVERT  
Tél. : 04 66 88 38 95

LA SOLUTION A VOS PROBLEMES INFORMATIQUES

# Rom@d

Informatique

Audrey ROBERT

ZAC de Vieux - 5 rue des Maréchaux  
30420 CALVISSON  
Tél/Fax : 04 66 53 52 30  
contact@romad.fr

www.romad.fr

# Jean-Marie CHAMBON

Entreprise de terrassement

8 rue Fontaine Saint-Martin 30600 Vestric et Candiac  
Tél. 04 66 35 46 39 Port. 06 86 08 33 48  
j-mchambon@wanadoo.fr



ALIMENTATION

# NICOLE CLAIR

Fruits - Légumes

Dépôt de pain - Viandes

à VESTRIC Tél. 04 66 71 20 39



# Garage Thierry PEREZ

NOUVELLE ADRESSE POUR MIEUX VOUS SERVIR

Mécanique - Carrosserie - Climatisation  
Vente véhicules neufs et occasions

ZA rue de l'Avenir - Vestric Tél. 04 66 71 15 74

ESPACES VERTS - ARROSAGE - DRAINAGE - TERRAINS DE SPORT

# DAUDET PAYSAGES

ZA de la Broue  
30300 Jonquières Saint Vincent Tél. 04 66 74 53 60

# FRIGO PAQUITO

Location de chambre froide sur remorque  
pour vos journées festives (12m<sup>3</sup>)

Le froid qu'il vous faut

Tél. 06 61 37 18 67

Fax 08 75 63 42 - Email : frigopaquito@orange.fr



Dépannage Chaudières - Chauffe-eau  
Contrat d'entretien

Tél. 04 66 84 37 73

Fax 04 66 84 37 36 - www.qualigaz.fr  
5 bis, Rue Dhuoda - 30900 NIMES

# Bar Tabac de l'Avenir

## "Chez Nathalie & Alain"

VESTRIC

04 66 71 22 73

# AGNÈS

Coiffure à domicile  
expérimentée & dynamique du classique au moderne  
réalise toutes vos envies

06 85 85 09 88

Vestric & Candiac

# David

COIFFURE

SALON MIXTE

Tél : 04 66 71 30 36

30600 VESTRIC & CANDIAC



Horaires d'ouvertures :

Du mardi au vendredi 8h30 - 12h / 13h30 - 19h

Samedi NON STOP 8h30 - 17h

# Allo, Garage ABC

ZAC Les Rhodes  
30600 VESTRIC et CANDIAC

04 66 35 26 88

